

Quel est le processus en cas de **précarité économique indépendante de la volonté de la personne assurée**?

Les demandes de soutien financier sont à adresser comme suit:

Par téléphone au 043 284 36 99  
Secrétariat, Madame Diane Marty, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

Par e-mail à [uf-tgk@swisslife.ch](mailto:uf-tgk@swisslife.ch)

L'artiste concerné(e) reçoit un formulaire de demande. Celui-ci doit être dûment rempli et retourné au secrétariat accompagné des documents requis.

La demande et les documents seront transmis au conseil de fondation.

Après 4 à 6 semaines, le/la requérant(e) est informé(e) par écrit de l'approbation ou du refus prononcé(e).

Vos réponses seront bien sûr traitées avec la plus grande confidentialité.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces informations et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Diane Marty  
Secrétariat

Adrian Steinmann  
Comptabilité

Unterstützungsfonds für schweizerische bildende Künstler  
Fonds d'entraide pour artistes Suisses  
Fondo di assistenza per gli artisti Svizzeri

Compte chèque postal  
IBAN : CH96 0900 0000 8000 4597 9  
Téléphone: 043 284 36 99  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
8022 Zurich